

PORTANT COMPOSITION DU JURY DU International business with french - étape annuelle

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen DU International business with french - étape annuelle comme suit :

Membres du jury

AURINE Christophe, Président, PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE
MESCLIER FOURE Aurelie, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES ASSOCIE

Semestre 1

GAUFRETEAU Veronique, PAST
RUFIN Karine, ENSEIGNANT CONTRACTUEL
BRASSIER Pascal, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Semestre 2

GAUFRETEAU Veronique, PAST
RUFIN Karine, ENSEIGNANT CONTRACTUEL
BRASSIER Pascal, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD

 

Le 8 décembre 2024